



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Telephone

Question écrite n° 50108

## Texte de la question

M. Leo Andy attire l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur le prejudice cause aux Domiens par la suppression imminente du tarif « bleu nuit » (moins 75 %) pour les communications internationales. Compte tenu du decalage horaire entre l'Hexagone et les DFA, ce tarif tres favorable, permettait le maintien de contacts telephoniques entre les familles dispersees entre ces DOM et la metropole. Desormais le cout prohibitif des communications transatlantiques, nonobstant la baisse prevue par la reforme de tarification, rendra quasiment impossible ces contacts sauf pour les familles aisees. Cela est d'autant plus dommageable que la cherte du transport contraint les Domiens a ne revoir leurs parents qu'une fois tous les deux ans dans le meilleur des cas. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre en compte cette donnee et de maintenir le tarif « bleu nuit ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Andy Léo](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50108

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** télécommunications et espace

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1614